

[Accueil](#) >

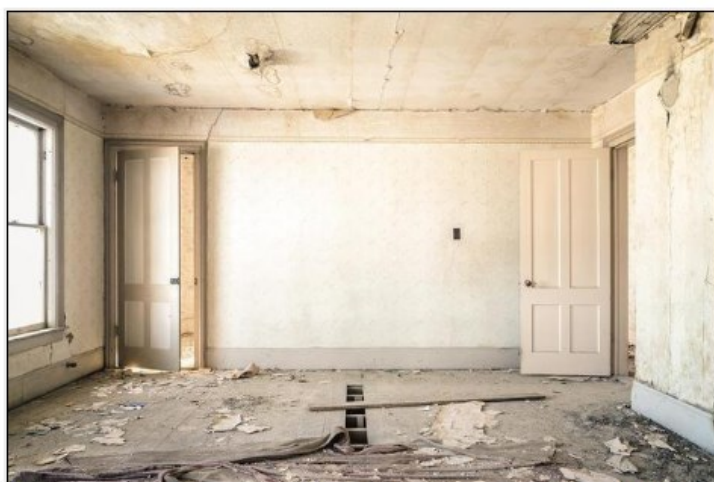
## La Ferté-Bernard

### La communauté de communes lance un plan d'amélioration de l'habitat jusqu'en 2019

C'est un service gratuit qui est mis en place par la communauté de commune. Deux millions d'euros sont mis sur la table pour améliorer les conditions de logement.

10/04/2017 à 12:16 par crobinaut

2  
Partages

[Facebook](#)[Twitter](#)[Google +](#)[Email](#)

La communauté de communes veut améliorer l'habitat sur son territoire (photo d'illustration). -

L'Huisne Sarthoise lance une OPAH contre le logement dégradé voire un indigne. Cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat vise à « **favoriser la rénovation des logements des propriétaires** », explique Jean-Carles Grelier, président de la communauté de communes. « **Il y a une perte de dynamique sur le territoire. Il faut la casser pour ne pas perdre des habitants** », analyse le président de la CDC qui assure que « **c'est un effort qui tient à cœur des élus. L'aménagement du territoire reste la première compétence de la CDC** ».

En partenariat avec l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), le département de la Sarthe, le tout piloté par le cabinet Inhari, cette opération bénéficie d'un budget d'un peu plus de 2 millions d'euros. Elle propose un soutien administratif et des aides financières pour les travaux lourds pour logements dégradés et très dégradés ; d'économie d'énergie ou encore d'autonomie face au handicap ou au vieillissement

### 325 dossiers jusqu'en 2019

Cette OPAH est destinée aux propriétaires privés aux revenus modestes ou très modestes. Outre les conditions de ressources, les logements éligibles doivent avoir 15 ans minimum, les travaux à effectuer doivent être de 1 500 € et il ne faut pas avoir contracté un prêt à taux 0 % au cours des 5 dernières années.

Pour bénéficier des aides, les travaux ne doivent pas être démarrés avant dépôt du dossier. Au total ce sont 325 dossiers qui seront traités jusqu'en 2019 soit 310 logements occupés par leur propriétaire et 15 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés.

### Service gratuit

Pour les personnes intéressées, il faut s'adresser directement au cabinet INHARI. Le cabinet vous proposera un accompagnement dans vos démarches et des informations vous seront données concernant les financements. Le cabinet ne démarche pas les propriétaires. Ce plan d'amélioration est à l'initiative des personnes souhaitant bénéficier de financements.

Après avoir pris contact avec le cabinet, des visites à domicile pour poser un diagnostic seront effectuées. Un rapport vous sera ainsi envoyé et une mise en paiement sera mise en place après validation du dossier par le demandeur. Ce conseil est entièrement gratuit.

### Contact

Cabinet INHARI, 25, rue Jean Courtois à La Ferté-Bernard. Tous les lundis du mois de 10 h à 12 h et tous les mercredis de 14 h à 16 h. Numéro vert 0 800 710 491.